

# AVIS DE L'OCRCVM

## **Avis sur les règles Note technique**

Règles des courtiers membres

*Destinataires à l'interne :*  
Affaires juridiques et conformité  
Haute direction  
Inscription

*Personne-ressource :*

Marsha Gerhart

Vice-présidente à la politique de réglementation  
des membres

Téléphone : 416 646-7277

[mgerhart@iiroc.ca](mailto:mgerhart@iiroc.ca)

**16-0050**

**Le 7 mars 2016**

## **Livre blanc de l'OCRCVM**

### **Incidence, du point de vue des politiques publiques, des modifications apportées aux règles concernant l'obligation de mise à niveau des compétences et le versement direct de commissions sur le cadre réglementaire de l'OCRCVM**

#### **Prolongation de la période de commentaires**

L'OCRCVM a publié son Livre blanc le 25 novembre 2015 (se reporter à [l'Avis de l'OCRCVM 15-0260](#)) pour une période de commentaires de 120 jours. Le Livre blanc soulève des questions intéressantes et de vaste portée sur le plan des politiques, et les participants du secteur ont demandé plus de temps pour étudier ces questions et émettre leurs commentaires.

En réponse à cette demande, nous prolongeons la période de commentaires jusqu'au 29 avril 2016.

Les commentaires devraient être soumis de la manière exposée dans le Livre blanc. Toutes les lettres de commentaires que nous aurons reçues seront affichées sur notre site Internet à la fin de la période de commentaires.